

Ville de Bruxelles
Département Urbanisme
Section Autorisations
Monsieur Fabian DE BOEY
Directeur-Adjoint
Rue des Halles, 4
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 12/11/2024

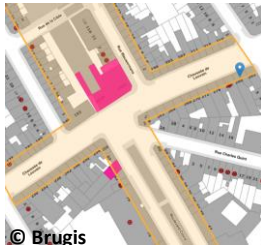
N/Réf. : BXL22990_733_PU
Gest. : BDG
V/Réf. : L93/2024
Corr. : Federighi Nicola
NOVA : 04/XFD/1930917

BRUXELLES. Chaussée de Louvain, 286
(= partiellement en zone de protection de l'Ancienne gare de Saint-Josseten-Noode)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME: d'une part, modifier la façade avant, ajouter un volume en bout de parcelle au rez-de-chaussée, effectuer des travaux de structures, créer un nouvel accès aux logements des étages via le n°288, percer 7 baies aux étages dans le mur mitoyen (mise en conformité), et d'autre part, transformer un commerce en activités productive artisanale (atelier de montage de pneus), démolir et reconstruire des volumes à partir du 1er étage arrière, aménager un escalier et une terrasse en façade arrière, et aménager 4 appartements

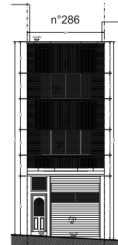
Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur-Adjoint,

En réponse à votre courrier du 23/10/2024, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 06/11/2024, concernant la demande sous rubrique.



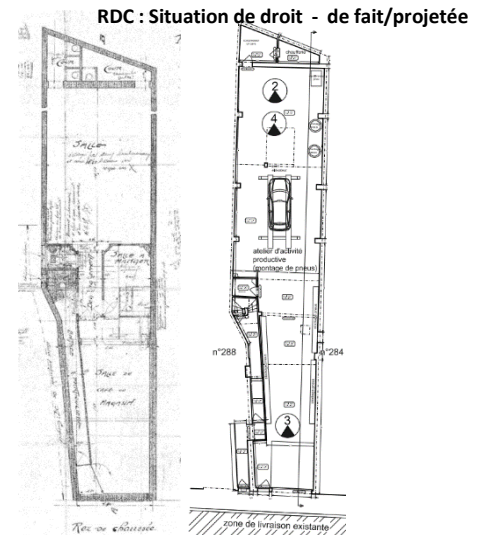
© Brugis



Façade avant :
situation de fait = projetée



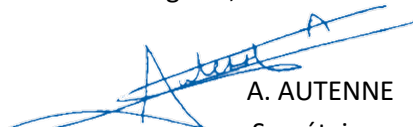
© Street View

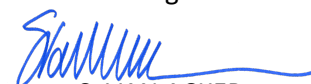


Avis

Sans s'opposer à la réaffectation du rez-de-chaussée, la CRMS regrette la pauvre qualité des portes de garage et d'entrée. Elle préconise leur remplacement par des menuiseries plus qualitatives et mieux adaptées à l'architecture, qui contribueront aussi à la valorisation du contexte de l'ancienne gare classée. Selon le même raisonnement, les châssis des étages devraient également être remplacés par des modèles plus qualitatifs lorsqu'ils seront arrivés en fin de vie. Les autres interventions relèvent d'un examen urbanistique.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur-Adjoint, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


S. VAN ACKER
Président